



## Comité unique de programmation du Pays de Brest du 26 février 2019 Compte-rendu

### Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
<p>Marc COATANÉA, conseiller régional référent André TALARMIN, 1<sup>ier</sup> Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau-Daoulas Armel LORCY, Vice-Président de la CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay Daniel MOYSAN, Président de la CC Presqu'île de Crozon- Aulne Maritime Bernard TANGUY, Président de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes</p>	<p>Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest Jean-Claude LEBRETON, C.F.E-CGC Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest Yves JULLIEN, personne qualifiée Hervé QUINQUIS, personne qualifiée</p>

### Excusés

Frédérique BONNARD LE FLOCH, Vice-Présidente de Brest métropole  
Émilie CARIOU, ADESS  
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise  
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture

### Membres avec voix consultative :

<u>Présents</u>	<u>Excusé</u>
<p>Bernard QUILLÉVÉRÉ, Vice-Président du conseil départemental chargé du Pays de Brest Gaëlle VIGOUROUX, conseillère régionale Renée THOMAIDIS, conseillère régionale</p>	<p>Stéphane ROUDAUT, conseiller régional</p>

## Techniciens :

Charlotte DESSANDIER, Conseil Régional

Sterenn APPÉRÉ, Luce DEMANGEON, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

## Vérification du Quorum

### Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :

7 membres du collège privés et 7 membres du collège élus sont présents.

Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER

Patrick LECLERC, Vice-Président du Pôle métropolitain en charge de l'économie et André TALARMIN, 1<sup>ier</sup> Vice –Président du Pôle métropolitain ne prennent pas part au vote pour le projet « étude de structuration de la filière bois en Pays de Brest » porté par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

#### ✓ Actualisation du règlement intérieur

Dans le cadre des retours du dernier audit FEDER, Charlotte DESSANDIER précise qu'il est proposé d'actualiser le règlement intérieur du CUP notamment pour la partie/paragraphe "Notification des décisions prises par le CUP aux porteurs de projets" en y ajoutant la mention "de façon écrite".

La liste des représentants des membres du collège privé est également actualisée.

- Les membres du CUP valident l'actualisation du règlement intérieur ainsi que la liste des représentants des membres du collège privé (documents en annexe).

#### ✓ Ajustements d'opérations

Marc COATANÉA informe des ajustements d'opérations suite à l'instruction des dossiers de demande de subvention :

- Crédits régionaux :

PROJETS	MONTANT SUBVENTION INSTRUIT	VARIATION (Fiche-action concernée)	PASS AGE CP
<b>Aménagement muséographique et signalétique du domaine de Menez Meur à Hanvec – Parc naturel régional d'Armorique</b> CUP du 29/11/2016	23 254,31	- 20 685,69 € 1.2 - Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination BTO POUR INFO	9/02/2019
<b>Modernisation du centre de vacances VVF villages à Argol - Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime</b> CUP du 26/09/2017	424 240 €	- 78 260 € 1.2 - Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination BTO <b>REABONDEMENT</b>	25/03/2019

<b>Construction d'un complexe sportif, d'un espace jeunes et de locaux associatifs – Ploudalmézeau CUP du 26/09/2017</b>	148 910 €	- 16 647 € Services collectifs essentiels <b>REABONDEMENT</b>	25/03/2019
--	-----------	---	------------

- Crédits ITI FEDER

PROJETS	MONTANT SUBVENTION INSTRUIT	VARIATION (Fiche-action concernée)	PASSAGE CRPE
<b>« Animation et aménagement d'un espace de co-travail en Presqu'île de Crozon » – CCPCAM CUP du 29/11/2016</b>	15 200,75 €	- 11 499,25 € ITI - FEDER – 1.2.1. Favoriser le développement des pratiques et culture numériques <b>REABONDEMENT</b>	8/11/2019

➤ Les ajustements d'opérations présentés ci-dessus sont validés par les membres du CUP

✓ **Point sur la consommation de l'enveloppe financière du programme LEADER**

▪ Réabondement des fiches actions 1 et 3 LEADER

Fiche action 1 : + 23 732 € suite au basculement du projet « Mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest » vers l'ITI FEDER

Fiche action 3 : + 12 258,66 €

Suite à l'avis de programmation donné en CUP le 11/12/18 et à l'instruction du dossier de demande « Aménagement muséographique du Domaine de Menez Meur » : baisse de l'assiette totale éligible

▪ Enveloppe financière au 26/02/19\*

Fiche-action (n°)	TOTAL enveloppe	€ pré-programmés (1 <sup>er</sup> CUP)	% consommés	Nombre de projets	Enveloppe restante
1 - Vers un parcours entrepreneurial innovant	450 000 €	426 268 €	95 %	8	23 732 €
2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	320 000 €	70 204 €	22%	2	249 796 €
3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités	520 000 €	507 741,34 €	98 %	11	12 258,66 €
4 - Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	290 000 €	248 429,87 €*	86%	6	41 570,13 €
Coopération	61 500 €	-	-	-	61 500 €
Animation-fonctionnement 2015-2023	396 391€	36 642, 55€	9 %	-	359 748, 45 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 037 891 €</b>	<b>1 289 285,76 €</b>	<b>63 %</b>	<b>27</b>	<b>748 605,24 €</b>

79% consommés

\* Sous réserve de l'avis d'opportunité favorable des membres du CUP du 26/02/19

- 2 nouveaux appels à projets LEADER à venir

## 1 - Modes de production et de consommation durables et de qualité

### 2 - Coopération

- Point sur l'appel à projets « Transition écologique et énergétique »

Porteur	Projet	LEADER	Remarques +/-
1 - Ti Jouets (Association)	Animation sur le réemploi de jeux et jouets usagers en Pays de Brest => Coût total 71 900 € (3 ans)	50 000 €	Projet unique en Bretagne bien implanté en Pays de Brest, répondant à des besoins territoriaux  => CUP 07/11/18
2 - CCPA	G4DEC : Service commun de 4 EPCI autour d'un projet mutualisé d'économie circulaire => Coût total 635 750 € (3 ans)	43 130 €	Démarche mutualisée (innovante et durable) à destination de tous les publics  => CUP 11/12/18
3 - PNMI	Accompagnement des gestionnaires de ports de l'Iroise dans une démarche de type « ports propres » => Coût total 104 167,50 € (2 ans)	75 000 €	- Complémentarité avec démarche AAPB « ports propres » (label) - Amplification démarche existante - Seul projet maritime LEADER  => CUP 11/12/18 + Avis CML 30/11/18
4 - Octopouce .net (Association)	Développement de leur réseau d'auto-stop sur la Presqu'île de Crozon => Coût total 11 040 € (1 an)	7 066 € (1 an)	- 1 <sup>ère</sup> expérimentation d'auto-stop en Pays de Brest + Effet d'entraînement sur d'autres territoires.  - <u>Abandon LEADER : processus de demande complexe pour des bénévoles + Avance trésorerie</u>

Porteur	Projet	LEADER	Remarques +/-
5 – Eco Bâti Bois (Association)	Etude d'opportunité sur le potentiel de création d'une filière d'approvisionnement en matériaux de construction biosourcés + chantier pilote miscanthus/terre => Coût total 70 000 € (1 an)	40 000 €	- Plus-value énergétique du couple miscanthus/terre à prouver  - <u>Abandon LEADER : processus de demande complexe + Contreparties publiques + Avance trésorerie</u>
6 - SMATAH	Installation d'un système hybride de production d'énergie (hydrolien / photovoltaïque / éolien) pour alimenter les maisons éclésières du canal Brest-Nantes => Phase 1 (étude faisabilité) = 35 000 € => Phase 2 (démonstrateur) = 80 000 €	75 000 €	- Quelle plus-value énergétique / système existant ? - Besoins territoriaux recensés ?  - <u>Sans nouvelle : Après échanges avec les Agences de l'énergie du Pays de Brest et du COB – proposition de cibler l'aide LEADER sur la phase 1</u> => Envoi mail le 05/12 + Relance 06/02
7 – Recyclerie ADIMPLIJ (Association)	Développement des actions de réemploi à l'échelle de la CCPA => Coût total projet = 78 950 € (1 an)	10 450 €	- <u>Sans nouvelle :</u> => Envoi mail le 24/10 sur avantages / opportunités LEADER + ciblage poste dépenses éligibles => Rencontre le 13/11

- Avis de programmation LEADER

Développement de l'emploi associatif et intersectoriel en Pays de Brest

MO : SEMA'FOR

Postes de dépenses	Montant TTC	Financeurs	Montant
Ressources humaines & dépenses associées	92 165,00 €	<u>FEADER</u>	<u>73 732,00 €</u>
		Autofinancement	18 433,00 €
<b>TOTAL Assiette éligible</b>	<b>92 165,00 €</b>	<b>TOTAL Financements</b>	<b>92 165,00 €</b>

- Les membres du CUP valident la demande de subvention au titre du FEADER de 73 732 € d'une assiette éligible de 92 165 €.  
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote.

- Mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest - Pôle métropolitain du Pays de Brest : réorientation du projet pour une aide FEDER à la place d'une aide LEADER

- Les membres du CUP valident la réorientation du projet au titre du FEDER

## Examen de projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat

	Crédits régionaux (dotation 2017- 2020)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>PRIORITE 1</b> : Renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest	7 354 842 €	5 920 708 €	- 24 110 € Nb : dont ajustement d'opération	1 458 244 €
<b>PRIORITE 2</b> : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352 €	2 158 313 €	0 €	1 414 039 €
<b>PRIORITE 3</b> : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873 €	2 745 529 €	159 000 €	2 979 344 €
<b>Axe services collectifs essentiels</b>	4 202 767 €	3 560 887 €	183 353 €	458 527 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	<b>21 013 834 €</b>	<b>14 385 437 €</b>	<b>318 243 €</b>	<b>6 310 154 €</b>

Dont crédits de fonctionnement disponibles : 34 718 €

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

## Programme FEADER-LEADER

### Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant</b>	450 000 €	- 23 732 € NB : retrait SI Foncier Eco et régularisation SEMAFOR	23 732 €
<b>Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité</b>	320 000 €		249 796 €
<b>Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités</b>	520 000 €	- 12 259 € NB : dont ajustement d'opération	12 259 €
<b>Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique</b>	290 000€	68 600 €	41 570 €
<b>Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale</b>	61 500 €		61 500 €
<b>Animation – Gestion</b>	396 391 €		359 748 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	2 037 891 €	32 609 €	748 605 €

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

**ITI FEDER****Répartition des dotations pas axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP**

	Crédits FEDER ITI Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
<b>Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques</b>	171 429 €	- 10 965 € NB : dont ajustement d'opérations	70 964 €
<b>Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne</b>	292 208 €	0 €	121 503 €
<b>Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – Volet 1 : Le parc de logement social</b>	825 394 €	0 €	108 394 €
<b>Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité</b>	183 333 €	0 €	183 333 €
<b>TOTAL DOTATION</b>	1 472 364 €	10 965 €	484 194 €



Tableau récapitulatif des décisions du CUP

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Mobilité 2.0 : un bus connecté pour des conseils individualisés - Association Don Bosco	LEADER - Fiche action 4 : vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	Avis favorable à l'unanimité des votants (4 abstentions) avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part	Europe FEADER LEADER : 50 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Création d'une piste d'athlétisme couverte - Commune de Guilers	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 1 898 100 € (plafonnée à 200 000 €) soit un montant prévisionnel de 200 000 €	Subvention du département non sollicitée
Mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur - Commune de Gouézec	Crédit région - Fiche action 3.2 : accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique	Avis favorable à l'unanimité	Région : 18,14 % d'une dépense prévisionnelle de 325 202 € soit un montant prévisionnel de 59 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Requalification de la rue des écoles - Commune de Plouarzel	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner et soutenir les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN ne prend pas part	Région : 19,16 % d'une dépense prévisionnelle de 521 903 € soit un montant prévisionnel de 100 000 €	Subvention du Département sollicitée
Étude de structuration de la filière bois en Pays de Brest - Pôle métropolitain du Pays de Brest	LEADER - Fiche action 4 : vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote ainsi que Patrick LECLERC et André TALARMIN	Europe FEADER LEADER : 18 600 €	Subvention du Département non sollicitée
Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions Contrat Local Santé Pays de Brest - Pôle métropolitain du Pays de Brest	Crédit région - Fiche action 1.3 : soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies et actions partagées	Avis favorable à l'unanimité Daniel MOYSAN et André TALARMIN ne prennent pas part au vote	Région : 38 % d'une dépense prévisionnelle de 142 500 € soit un montant prévisionnel de 54 150 €	Subvention du Département non sollicitée

Mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest - Pôle métropolitain du Pays de Brest	Crédit ITI FEDER - Fiche action 1.2.1 : favoriser le développement des pratiques et culture numériques	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote ainsi que Patrick LECLERC et André TALARMIN	ITI FEDER : 22 464 €	
--	--	---	----------------------	--

#### Avis définitif FEADER-LEADER

Développement de l'emploi associatif et intersectoriel en Pays de Brest MO : SEMA'FOR	LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Europe FEADER LEADER : 73 732 €	
--	--	---	---------------------------------	--

#### Ajustements d'opérations suite à instruction

Modernisation du centre de vacances VVF villages à Argol - Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime CUP - 26/09/2017	La subvention initiale de 502 500 € est diminuée ce jour de 78 260 €, soit une subvention actualisée de 424 240 €	
Construction d'un complexe sportif, d'un espace jeunes et de locaux associatifs - Commune de Ploudalmézeau CUP - 26/09/2017	La subvention initiale de 165 557 € est diminuée ce jour de 16 647 €, soit une subvention actualisée de 148 910 €	

#### Ajustements d'opérations - ITI FEDER

Animation et aménagement d'un espace de co-travail en Presqu'île de Crozon » - Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime CUP du 29/11/2016	La subvention initiale de 26 700 € suite à l'instruction est diminuée de 11 499, 25 € soit une subvention actualisée de 15 200, 75 € au titre de la fiche action 1.2.1	
--	--	--

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.



André TALARMIN  
1<sup>ier</sup> Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA  
Conseiller régional référent



# Règlement intérieur

## Comité Unique de Programmation du Pays de Brest

### Composition

Le comité unique de programmation est coprésidé par le Pays et la Région

Membres invité(e)s avec voix délibérative :

- **Représentant(e)s élu(e)s : 9 membres**

Le Président du Pays de Brest ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes du Pays des Abers ou son représentant

Le Président de la Communauté Lesneven-Côte des Légendes ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas ou son représentant

Le Président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime ou son représentant

La Présidente de la communauté de communes de Pleyben - Châteaulin - Porzay ou son représentant

Le Président de la métropole de Brest métropole ou son représentant

Le Conseiller régional référent pour le Pays de Brest

Le Sous-Préfet de Brest avec voix délibérative uniquement sur les crédits FNADT

- **Représentants privés : 9 membres minimum**

9 membres issus principalement du Bureau du conseil de développement dont notamment :

Le Président du conseil de développement ou son représentant

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Brest ou son représentant

Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère ou son représentant

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère ou son représentant

Le Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère ou son représentant

et 4 membres titulaires représentant les différents collègues

*Liste nominative en pièce jointe*

### **Membres invité(e)s avec voix consultative**

Les conseillers régionaux domiciliés dans le Pays de Brest

Les conseillers départementaux désignés par le Conseil Départemental

La Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique ou son représentant

### **Suppléants**

Les membres du Comité unique de programmation peuvent avoir des suppléants qui les représenteront en cas de nécessité :

- Les Présidents des EPCI peuvent se faire représenter par un élu communautaire
- Les représentants privés peuvent se faire représenter par un membre issu du Conseil de développement
- Un pool de suppléants privés qui comprend 9 membres maximum issus du Conseil de développement. En cas d'indisponibilité d'un titulaire, le suppléant sera choisi, dans la mesure du possible, au sein du même collège.

### **Présence de techniciens**

- Les techniciens en charge de la contractualisation au sein du Pôle métropolitain du Pays de Brest et du Conseil Régional participeront au Comité unique de programmation. Ils pourront intervenir sur demande des co-présidents.
- Les techniciens membres du CUP pourront accompagner leur représentant mais ne pourront pas y assister en leur absence.

Le Comité unique de programmation pourra faire l'objet d'une configuration différente pour l'examen des dossiers du FEAMP. Cette configuration, ainsi que l'ensemble des règles d'organisation seront définies à l'occasion du conventionnement pour le FEAMP et au sein d'un règlement intérieur du comité unique de programmation.

### **Présence des membres aux réunions**

Compte tenu du quorum et de la règle dite de double quorum pour les fonds européens, l'assiduité aux réunions du Comité unique de programmation est essentielle. En cas d'absence répétée, non excusée et non justifiée valablement, le comité se réserve la possibilité de revoir la composition du CUP.

## **Rôle et missions**

La coordination entre les différents fonds territorialisés – régionaux ou européens – est mise en œuvre au travers du Comité unique de programmation. Ce comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie du Pays par la sélection de projets au titre de l'ITI FEDER, de LEADER et du DLAL FEAMP, et de se prononcer sur les projets sollicitant les fonds territoriaux régionaux.

Le Comité unique de programmation se réunit d'un commun accord entre la Région et le Pays pour :

- Examiner les projets visant à mettre en œuvre les priorités identifiées dans le contrat sur la base d'une fiche de présentation de ces derniers (appelée « fiche-projet ») et d'une présentation orale assurée par le porteur de projet qui est suivie d'un échange avec les membres du comité unique de programmation. A l'issue de cette étape, le comité statue sur la pertinence et la conformité du projet avec les « fiches actions » dont il relève, ainsi qu'avec les règles d'intervention régionale, notamment la grille portant sur la qualité du projet en matière de développement durable ;
- Assurer une sélection des opérations relevant d'un financement FEDER dans le cadre de l'ITI, du FEADER ou du FEAMP dans le cadre des DLAL. La programmation sera ensuite assurée par la Région pour le FEADER et le FEAMP, et par la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE) pour le FEDER.

### Missions spécifiques LEADER

- Définir les critères d'éligibilité des projets et les modalités de financement (plafond, plancher, etc...),
- Suivi de la maquette, proposition et validation des modifications de la maquette,
- Suivi et évaluation de la stratégie LEADER.

Missions spécifiques FEAMP : se référer au règlement intérieur de la Commission mer et littoral du Pays de Brest

## Décision

### Quorum

Le comité unique de programmation délibère valablement lorsque la moitié de ses membres ayant voix délibérative sont présents au moment de la séance. En début de réunion, les co-présidents du Comité unique de programmation, constatent la réalité du quorum. Si celui-ci n'est pas atteint, la réunion est annulée.

Pour les projets sollicitant les fonds européens, un double quorum est institué :

- 50% des membres du comité unique de programmation ayant voix délibératives sur les fonds européens sont présents lors de la réunion (pour l'examen de ces projets, la Région, en tant qu'autorité de gestion, ne pourra prendre part au vote, la sélection relevant, pour les ITI et le DLAL, de la responsabilité du niveau local).
- 50 % des membres ayant voix délibérative présents lors de la réunion appartiennent au collège privé.

En revanche, l'examen des dossiers portant sur une demande de financement régional ne peut se faire valablement sans la présence du conseiller régional référent pour le Pays. Ce dernier peut, toutefois, s'il le souhaite, se faire représenter par un-e autre conseiller-e régional-e.

Les avis :

Avis favorable

Avis défavorable

Avis favorable avec demande de compléments dans le dossier

Avis d'ajournement

## Fonctionnement

### Fréquence

Le Comité unique de programmation se réunit en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du Pays et de la Région.

Un calendrier des Comités sera communiqué à l'ensemble des membres du Comité unique de programmation tous les semestres.

### Préparation et secrétariat

La réunion du comité unique de programmation est préparée par le Pays, en lien avec la Région.

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Pays et fait l'objet d'un échange avec les services de la Région. Il est validé par la Région avant l'envoi des invitations par le Pays, au minimum 10 jours avant la tenue de la réunion. En cas de non-respect de ces formalités, la Région peut refuser l'examen d'un projet dont elle n'a pas été informée préalablement.

Les invitations sont préparées par le Pays. Elles sont cosignées par le Président du Pays et le conseiller régional référent pour le Pays et envoyés en même temps aux membres du comité unique de programmation et aux porteurs de projet devant être auditionnés, en leur précisant l'heure de leur intervention.

Délai de réponse des membres du CUP : afin d'assurer le quorum, les membres du comité unique de programmation sont invités à confirmer leur présence aux services du Pays au plus tard une semaine avant la date de la réunion.

Le compte-rendu est rédigé par les services du Pays. Il est pré-validé par les services de la Région, validé et signé par le Conseiller régional référent et par le Président du Pays ou son représentant. Il est ensuite adressé par le Pays, aux membres du comité ainsi qu'aux porteurs de projet.

### **Audition des porteurs de projets :**

Durée de présentation : 5 minutes

Échanges avec le CUP : 5 minutes

Débat : 5 minutes (en l'absence du porteur de projet)

La forme de la présentation : orale + diaporama pour les projets d'investissement.

### **Notification des décisions**

La décision du comité est portée à la connaissance des porteurs, de façon écrite, par l'envoi du compte rendu de réunion et de la décision spécifique sur son projet.

En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartient alors au porteur de projet de constituer, avec l'aide du pays, un dossier complet de demande de subvention ; les services de la Région (crédits Régionaux et européens) procéderont alors à l'instruction du dossier.

Concernant les programmes LEADER et DLAL FEAMP, le projet fera l'objet d'un second examen en comité unique de programmation, pour validation de la décision. Un engagement juridique pourra alors être formalisé par la Région pour chaque projet ayant obtenu un avis favorable.

### **Consultation écrite**

A titre exceptionnel, si le constat est fait en début de réunion d'une absence de quorum, l'audition des porteurs de projet et les échanges pourront avoir lieu et la décision faire ensuite l'objet d'une procédure écrite. En aucun cas une telle procédure ne peut avoir lieu sans audition préalable des porteurs de projets.

Dans le cadre d'une consultation écrite par voie électronique, les membres du comité donneront leur avis dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier de consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.

### **Conflits d'intérêts**

Lors de l'examen d'un projet porté par un des membres du comité de programmation, ce dernier ne pourra pas prendre part ni aux débats, ni au vote. Il sera invité à quitter la salle le temps de la délibération. Cela s'applique au président de la structure porteuse du projet et toute personne à qui il a confié une délégation lui permettant d'engager sa structure (de manière générale membres de l'exécutif et assimilés). Cela vaut également pour tout technicien concerné par le projet.

**Organisation dématérialisée pour la programmation définitive des aides FEADER du programme LEADER et des aides FEAMP du programme DLAL FEAMP**

L'organisation d'un comité unique de programmation de manière dématérialisée, sous forme d'une consultation écrite des membres, est possible seulement lorsque l'ordre du jour porte uniquement sur la programmation définitive d'aide FEADER du programme LEADER et des aides FEAMP du programme DLAL FEAMP, à l'issue de l'instruction réglementaire réalisée par les services de la Région et de l'avis d'opportunité favorable qui aura été donné préalablement par le CUP ou la Commission Mer et Littoral (pour le FEAMP) réunis physiquement.

Les modalités précises d'organisation dématérialisée seront définies par la Région Bretagne, en tant qu'autorité de gestion du FEADER et du FEAMP (documents à transmettre, durée de la consultation, etc.).

Le présent règlement pourra être modifié ultérieurement en cas de besoin, après validation du comité unique de programmation.



## ANNEXE 4

### Composition du Comité unique de programmation

Les membres du collège privés doivent être issus du Conseil de développement du territoire du GAL

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
<b>COLLEGE PUBLIC</b>			
TALARMIN André	Représentant du Président du Pays de Brest	Titulaire	Président de la CC du Pays d'Iroise
BONNARD LE FLOCH Frédérique	Vice-Présidente de Brest métropole	Titulaire	Conseillère départementale
GODEBERT Viviane	Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Titulaire	Maire de Locmaria-Plouzané
CALVEZ Christian	Président de la CC du Pays des Abers	Titulaire	Maire de Plouvien
TANGUY Bernard	Président de la communauté Lesneven - Côte des Légendes	Titulaire	Maire du Folgoët
LECLERC Patrick	Président de la CC du Pays de Landerneau Daoulas	Titulaire	Maire de Landerneau
LORCY Armel	Vice-Président de la CC de Pleyben – Châteaulin- Porzay	Titulaire	Elu à Saint-Ségal
MOYSAN Daniel	Président de la CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime	Titulaire	Maire de Crozon
NEDELEC Yohann	Brest métropole	Suppléant	Maire du Relecq-Kerhuon
MOUNIER Gilles	CC du Pays d'Iroise	Suppléant	Maire de Saint-Renan
TALARMAIN Roger	CC du Pays des Abers	Suppléant	Maire de Plouguin
BRIAND Françoise	C Lesneven - Côte des Légendes	Suppléante	Elue à Lesneven
BESCOND Yvon	CC du Pays de Landerneau Daoulas	Suppléant	Maire de La Forest-Landerneau
NICOLAS Gaëlle	Présidente CC de Pleyben – Châteaulin- Porzay	Suppléante	Maire de Châteaulin
SENECHAL François	CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime	Suppléant	Maire de Camaret Sur Mer

BOUCHIER Ivan	Sous-Préfecture de Brest	Titulaire	
---------------	--------------------------	-----------	--

\*Avec voix délibérative uniquement sur les crédits FNADT

COATANÉA Marc	Elu régional référent*	Titulaire	
---------------	------------------------	-----------	--

\*Pas de voix délibérative sur les crédits européens

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
<b>COLLEGE PRIVÉ</b>			
CARIOU Emilie	ADESS Pays de Brest	Titulaire	
SIMON Bernard	Chambre d'agriculture	Titulaire	
FOURNIER Per Iann	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	Titulaire	
SUDRE Isabelle	Chambre des métiers et de l'artisanat	Titulaire	
TROADEC Yvon	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins	Titulaire	
LEBRETON Jean-Claude	UNSA	Titulaire	
JOURDEN Guy	C.G. T	Titulaire	
JULLIEN Yves	Personne qualifiée	Titulaire	
CAROFF Jean-Pierre	Personne qualifiée	Titulaire	
DRUAIS Frédéric	Club des Entreprises Légendes Iroise Abers	Suppléant	
OLLIVIER Alain	Personne qualifiée	Suppléant	
GUILLERM Chantal	Personne qualifiée	Suppléante	
BOURHIS Yves	Personne qualifiée	Suppléant	
QUINQUIS Hervé	Personne qualifiée	Suppléant	
HEMERY Gabrielle	Association AMADEUS	Suppléante	
COLLOBERT Bernard	Personne qualifiée	Suppléant	
ARBELLOT François	Personne qualifiée	Suppléant	
		Suppléant	

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	9	8	17
<i>Suppléants</i>	9	8	17
<b>TOTAL</b>	18	16	<b>34</b>